

**Assemblée Générale AAFI-AFICS
13 avril 2010**

Ouverture de la session

1. M. Roger Eggleston, Président de l'AAFI-AFICS, exprime un mot de bienvenue à l'Assemblée. Puis il fait une présentation des membres du Comité et de leurs fonctions au sein de ce Comité (ANNEXE 1). Il souligne que le Comité compte parmi ses membres de plein droit un représentant de chaque Association de Retraités de Genève.
2. Il est indiqué que la Cité Seniors de la ville de Genève vient de publier un « Guide des Seniors », et que quelques exemplaires sont mis à disposition au prix de CHF 20.-, au lieu de CHF 25 dans le commerce, auprès de Roger Fontana.
3. Il poursuit par la présentation des invités :
 - a. MM. Alan Blythe et René Vargas de la Caisse commune des Pensions ;
 - b. M. Patrick Brehm, du GPAFI ;
 - c. M. Patrick Goergen, de l'UNSMIS
 - d. M. Jean-Marie Olive, Vice Président de l'APAVEC du Bassin de Gex et de Bellegarde.
4. Il annonce, suite à un empêchement de dernière minute, que le Dr Beard, Directeur du Département Vieillesse et Parcours de vie (OMS), sera remplacé par M. Tom Shakespeare, Consultant au Département de Prévention de la Violence et des Mal traitements (OMS), qui parlera de la place des handicapés dans les organisations internationales.

Election du Président de l'A.G

5. **Monsieur Paul Rollian propose M. Jack Martin comme Président de séance, ce qui est accepté unanimement par l'Assemblée.**
M. Jack Martin remercie de la confiance qui lui a été accordée.

Adoption de l'ordre du jour

6. M. Jack Martin demande si l'ordre du jour tel qu'établi nécessite des modifications. Il souligne que la numérotation dans le texte français fait foi, un problème informatique ayant « brouillé » la numérotation dans le texte en anglais.
7. **Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

Rapport du Comité

8. M. Roger Eggleston souligne que de récentes statistiques ont montré une augmentation du nombre des adhérents.
9. Il informe les participants du transfert des locaux de l'Association aux bureaux A.265 & A.267, près de la porte 15.
10. Il demande au Président de donner la parole au représentant de la *Caisse Commune des Pensions*, **référéncée ici sous Caisse**, pour traiter ce point du rapport.

PENSIONS

11. M. Alan Blythe présente son nouveau collaborateur, M. René Vargas qui a remplacé M. Ronald Goosens parti à la retraite.
12. M. Alan Blythe rend compte de la situation de la *Caisse* à ce jour. Il note que la Caisse a 'repris des couleurs'.
Les investissements s'élèvent à 37 milliards de \$ des Etats-Unis, soit une augmentation de 8 milliards de \$ sur les 8 derniers mois. La *Caisse* a ainsi récupéré une partie de la valeur des investissements. Il faut rappeler que la valeur des investissements de la caisse avait atteint un niveau record de 42 milliards de \$ en 2007. Il n'y a toutefois aucune garantie sur les marchés financiers même si la stabilisation boursière est en cours. La *Caisse* n'est pas en difficulté, mais n'est pas à l'abri d'une nouvelle crise.
13. Il faut reprendre à cet effet le paragraphe 9a du *Rapport du Comité de l'année 2009*, référé dans ce document comme *Rapport du Comité*, qui stipule que les investissements à long terme sont un gage de sécurité.
14. En ce qui concerne les perspectives de la *Caisse*, notons que les investissements sont à long terme. L'important étant avant tout de trouver l'équilibre entre rendement et sécurité pour garantir la pérennité de la *Caisse*.
15. **Concernant le coût de la vie, il n'y aura pas d'ajustement des pensions en avril 2010 pour la Suisse et la France, car l'augmentation n'a été respectivement que de 1,02% en Suisse et de 1,92 en France.**
16. A l'heure actuelle, le dollar reste la monnaie de réserve.
17. La valeur de l'EURO vis-à-vis du Dollar reprend mais risque d'être mise à mal par le problème de la Grèce.
Sans vouloir être un euro sceptique, la monnaie européenne a peut-être des limites.
Par contre la situation aux Etats-Unis montre des signes de reprise pour le premier trimestre 2010.
18. M Alan Blythe invite l'assistance à poser des questions à M. René Vargas.
19. Question : M. Juan Mateu demande comment est calculé le taux de change ?
Réponse : Le taux de change, pour la période avril-juin, est fixé sur le taux en fin de mois des Nations Unies soit respectivement 1,08 francs suisses et 0.72 EUROS.
20. Question : M. Jean Hanus regrette de ne pas avoir obtenu de réponse à sa demande d'entrevue pour régler une question concernant l'application de l'article 45 faisant suite à une modification de jugement quant à l'attribution d'une pension alimentaire, pension versée directement par la Caisse.

Réponse : M. René Vargas précise qu'étant donné la complexité du dossier, cette question ne peut être discutée en assemblée générale ; il ajoute, que lorsque toutes les informations sont fournies, le rôle de la *Caisse* est en effet d'examiner le cas, selon l'article 45, et aussi selon la juridiction du pays de résidence.

Le Président souligne qu'il s'agit là d'un cas individuel et que l'assemblée générale n'est pas un tribunal.

M. Jean Hanus « rétorque » qu'il défend des intérêts qui peuvent concerner tout le monde, et s'étonne que la *Caisse* n'ait pas remboursé à la personne ce qui lui est dû suite à la modification de jugement.

Pour clore la discussion, M. René Vargas précise que les réponses, communiquées de vive voix lors d'une précédente rencontre sur ce sujet, n'ont pas convaincu M. Jean Hanus bien qu'elles aient été basées sur les informations dont disposait la *Caisse*. **Aujourd'hui il n'est pas en mesure d'apporter une solution à ce problème, et prie M. Jean Hanus de reprendre contact avec lui pour examiner à nouveau la question.**

21. Question : M. Arthur Askew, après avoir exprimé sa satisfaction pour les services de la *Caisse*, fait remarquer que le dollar ne cesse de baisser et demande s'il y a lieu de s'inquiéter devant les fluctuations des monnaies ? M. Jamshid Anvar s'interroge sur la nécessité ou non de craindre pour le paiement, jusqu'à son terme, de sa pension

Réponse : M. Alan Blythe indique que la *Caisse* œuvre de manière à ce que les retraités soient à l'abri des fluctuations du marché financier. Pendant la 'crise financière', la *Caisse* a malgré tout connu une certaine stabilité. L'an dernier vous avez craint de ne pas recevoir vos pensions.

22. **Maintenant, pour la sécurité en cas de problème de transfert bancaire, les pensions pourront désormais être versées depuis Genève qui vient d'obtenir plus d'autonomie par rapport à New York. Les tests sont en cours et c'est maintenant aux banques de s'adapter à cette nouvelle situation.**

23. Des questions hors du contexte posées par Mme Maria-Adriana de Villegas sont malgré tout traitées :

- a. Fiscalité – en tant qu'ancienne employée du BIT, et en se référant au para. 29 du *Rapport du Comité*, la personne demande à qui elle doit s'adresser pour obtenir l'attestation du BIT.
- b. Intervention orthopédique – la personne devant subir prochainement une intervention chirurgicale très coûteuse demande si des arrangements sont possibles entre la Caisse maladie du BIT/UIT et l'hôpital et auprès de qui elle peut obtenir une liste des hôpitaux agréés.
- c. Souhait de rencontre avec Mme. Leigh, l'assistante sociale de l'AFICS.

Réponse : Les représentants de chaque instance concernée, M. Kientzler président de l'Association des Anciens du BIT, Mme Leigh et M. Michel Roland, président de la Caisse maladie du BIT/UIT, présents dans la salle rencontreront Mme Maria-Adriana de Villegas après la séance pour répondre à toutes ses questions.

24. Question : Certificat d'«ayant-droit» : M. Paul Rollian, faisant référence aux difficultés de l'an dernier, demande s'il y a eu des progrès accomplis visant à envoyer aux retraités un accusé de réception du certificat d'ayant droit car chacun n'est pas forcément confortable avec le contrôle dans INTERNET pour vérifier la bonne réception dudit certificat par la *Caisse*?

Réponse : M. Alan Blythe précise qu'il n'y a pas de suspension automatique de paiement de la retraite si le certificat n'a pas été renvoyé à la *Caisse* ; trois rappels sont adressés avant de suspendre le paiement.

Avant de prendre une telle décision, la *Caisse* à Genève informe l'intéressé. M. Klaus Netter complète l'information en précisant que par sécurité on peut envoyer le certificat par lettre recommandée avec accusé de réception.

25. **Les retraités résidant en Italie et en Suisse reçoivent le Certificat d'ayant-droit directement par le bureau de Genève.**

26. Question : Mme Martine Moine constate la chute du dollar. Elle demande quels sont les systèmes utilisés pour protéger la *Caisse* de l'approche de banquiers « véreux ».

Il précise qu'il fait de son mieux pour protéger sa propre retraite et a fortiori celle de toutes les personnes concernées, et souligne que la *Caisse* n'est heureusement pas influencée par les grandes Banques, et qu'un scandale du type Madhof ne peut surgir. Le représentant de la *Caisse* conclut en remerciant les personnes ayant soulevé des questions.

27. Commentaire : M. Roger Eggleston, participant Groupe de travail sur les pensions au nom de l'AAFI-AFICS, précise que les points évoqués dans le paragraphe 14 du *Rapport du Comité* méritent d'être réexaminés, **sans toucher aux prestations définies**.

28. Question : M. Robin Perry demande si on peut être tenu au courant lorsque le taux d'augmentation du coût de la vie en Suisse aura atteint le seuil de 2 % ?

Réponse : M. Alan Blythe note qu'il n'est pas utile de communiquer ce changement sur le site car il n'y a qu'une révision des pensions en avril de chaque année ; cependant, pour plus de détails concernant les indices, il convient de s'adresser à M. René Vargas.

29. M. Samuel Mbele-Mbong, vice-président pour les questions de pensions au sein du Comité de l'AAFI, après avoir souhaité la bienvenue à M. René Vargas, précise que les relations entre l'AFICS et la *Caisse* sont très bonnes et font l'objet de rencontres régulières. Les membres de l'AAFI ne doivent pas hésiter à soulever des questions qui seront étudiées lors de ces rencontres.

30. Pour conclure ce point très important du rapport, M. Gilbert Ferrari remercie la *Caisse* pour la régularité du versement des pensions ; le paiement effectué depuis Genève devrait amener une sécurité complémentaire, et félicite la *Caisse* de l'avoir obtenu.

31. M. Alan Blythe remercie à son tour pour ces aimables paroles. Il est envisagé de mettre l'information ci-dessus sur le site (voir en ANNEXE 2 le commentaire de Bernard Cochemé).

SANTÉ

32. Mme. Katia Chestopalov fait la lecture d'un document « After-service health insurance », Résolution A/C.5/64.1L.15. votée le 28 décembre 2009 (distribuée aux participants de l'assemblée générale de l'AAFI-AFICS, et reprise en ANNEXE 3), qui comporte au paragraphe 3h une information considérée comme une menace sur le maintien d'une couverture d'assurance maladie pour les retraités.

M. Roger Eggleston complète l'information en confirmant l'implication maximale de l'AAFI-AFICS et de la FAFICS au maintien des droits acquis en matière de couverture santé. Il ajoute que le problème est lié à la mise en place des nouvelles normes comptables.

33. Plusieurs questions : M. Jamshid Anvar, tout en remerciant l'AAFI-AFICS d'avoir pris en charge ces questions, est fort préoccupé des prévisions concernant les services de santé. Dans quel contexte s'inscrit cette résolution ; quels sont ses antécédents ? Qu'en pensent les Etats membres ? Doit-on craindre une privatisation de la Caisse maladie ou une attaque des droits acquis ?

Réponse : M. Roger Eggleston rapporte que, s'agissant de la 5^{ème} Commission, c'est toujours le 'noir' à New York. Un certain nombre d'états ont laissé faire pour voir jusqu'où cela irait. La chose est néanmoins prise très au sérieux, car les retombées sont multiples, d'abord aux Nations Unies mais également pour

toutes les organisations internationales. **Il ajoute que l'Assemblée générale des Nations Unies est en droit de soulever toutes les questions régissant les conditions d'emploi mais que toute atteinte aux droits acquis est considérée comme inacceptable.**

34. Question de Mme Maria Adriana de Villegas: Quelle est cette résolution ? Nous concerne-t-elle ?

Réponse : Concernant les effets de la résolution, M. Roger Eggleston rappelle que rien ne se passera avant 2012.

35. Question : M. Vittorio Muccioli demande pourquoi ne pas créer un vrai fonds pour nos prestations, comme par ex. à l'IPSAS (**International Public Sector Accounting Standards**), pour mieux protéger les assurés, comme cela a été fait au BIT et au PAM ?

Réponse : M. Eggleston précise que « l'église n'est pas au milieu du village ». Toutes les organisations ont adopté les nouvelles normes comptables. De plus, les organes directeurs ont déjà introduit ces normes.

GPAFI

36. Son représentant, M. Patrick Brehm, remercie d'avoir été invité, et souhaite apporter une information supplémentaire sur les mesures prises pour 2010. C'est le Contrat collectif « complémentaire santé » qui a suscité du mécontentement devant l'augmentation importante des primes.

C'est en 2009 que les choses ont changé, l'absorption d'INTRAS par la CSS(Chrétienne Sociale Suisse), principale assurance suisse comptant 1,3 millions d'assurés, qui impliquait la suppression de la prime unique au profit de la prime par classe d'âge avec une augmentation moyenne de 20 %. En effet, le ratio primes prestations payées montrait un déséquilibre annuel soit 16% d'augmentation de prestations remboursées par INTRAS pour seulement 5% d'augmentation des primes

L'appel d'offres a été lancé auprès de 14 assureurs. Après étude, la question qui s'est posée était : « Fallait-il rester avec INTRAS ou évaluer d'autres possibilités ? »

La proposition d'UNIQA (assurance entre autres du CERN et de ARICSA) offre des avantages : nette augmentation des prestations, chambre individuelle ou double ; couverture à 100 % pour la majorité des soins ; simplification de l'envoi des demandes de remboursement par e-mail. D'autre part, les primes selon le groupe d'âge ont permis d'offrir des primes très abordables pour les jeunes mais une augmentation de 50 % pour les plus âgés.

INTRAS prévoyait de son côté l'augmentation des primes sans proposer d'augmenter les prestations. Le contrat avec INTRAS a donc été résilié.

M. Patrick Brehm, pour conclure rappelle que le GPAFI n'est pas subventionnée et que le financement se fait uniquement par les primes.

Sur les 4.900 assurés, il y a eu environ 100 résiliations mais, en parallèle, 300 nouveaux adhérents. Le GPAFI axera donc ses campagnes d'information pour attirer de jeunes adhérents.

37. Questions : Mme Agnès Pellier a malheureusement démissionné de la GPAFI, est-ce irrémédiable ?

Comment faire pour joindre la Caisse maladie du BIT/UIT qui ne répond jamais à nos appels ?

Réponse : Concernant le problème avec la Caisse maladie du BIT/UIT, plusieurs réponses sont données. Le représentant de cette Caisse maladie, M. Michel Roland, présent dans la salle, la rencontrera après la réunion. M. François Kientzler, de l'Association des Anciens, est conscient du problème et promet un suivi. M. Jamshid Anvar rappelle que l'assemblée générale est là pour étudier ce genre de problème et demande à Mme Nana Leigh de faire un suivi de cette demande. **M. Roger Eggleston confirme que toutes les questions, et en particulier les questions de santé, soulevées lors de l'assemblée, feront l'objet**

d'un suivi avec les instances concernées de la part du Comité de l'AAFI-AFICS. Il ajoute que ce problème de non communication avec la caisse du BIT/UIT devrait être réglé aussi rapidement que possible.

Concernant la réintégration dans la complémentaire santé du GPAFI, M. Patrick Brehm précise que la date limite d'adhésion est 65 ans, au-delà ce n'est plus possible.

38. Quelques commentaires terminent ce chapitre. Aucune réponse n'est donnée à la question :
« Pourquoi les médecines douces ne sont-elles pas prises en charge par les Caisses » ?
M. Jacques Bacaly tient à préciser que la Caisse maladie du BIT concerne aussi l'UIT.
Une personne de l'UIT tient à préciser que le fonctionnement de la Caisse maladie à l'UIT est très satisfaisant. Avant d'envisager une complémentaire, ne faudrait-il pas faire une étude de chaque cas pour savoir si cela en vaut la peine ?
39. Afin de prévoir un peu de temps pour notre invité qui attend déjà depuis un long moment, Roger Eggleston demande au Président d'aborder la question des comptes afin qu'ils puissent être validés par l'assemblée. Le président passe alors la parole au trésorier.

COMPTES

40. M. Venkataraman Narasimhan fait une présentation des comptes (repris en ANNEXES 4, 5, 6 et 7). Concernant les questions de M. Vittorio Mucioli :
sur une incohérence entre ce qui est versé par la MEC actuellement au titre de l'intérêt sur les comptes et les chiffres présentés, le Trésorier précise que 3 % est le taux d'intérêt de 2008, intérêt versé par la MEC en mai 2009.
La vente d'actions a été une demande des vérificateurs.
Les membres paient régulièrement leur cotisation mais nous n'avons pas de vérificateurs pour ce type de contrôle. Ne recevant aucune objection, les comptes sont approuvés à l'unanimité.
41. M. Venkataraman Narasimhan indique que les vérificateurs aux comptes, Messieurs André Weber et Ventura Garcia Garnateo, ne sont pas présents à l'assemblée mais sont prêts à assumer leur fonction pour un nouveau mandat. Ils sont reconduits à l'unanimité.

FISCALITÉ

42. M. Klaus Netter rappelle le Traité signé en décembre 2009 entre la France et les Etats-Unis qui impliquerait, si on venait à considérer la *Caisse de Pensions* comme une entité américaine, à ce que les résidents français paient leurs impôts aux Etats-Unis.
43. Il informe l'assistance du fait que l'administration onusienne en Suisse a refusé de délivrer une attestation similaire à celle du BIT ; Il propose un courrier individuel à joindre aux déclarations en Suisse avec preuve de ne pas avoir pris la 'lump sum'.
44. M. Gilbert Ferrari constate que la phobie au sujet des impôts continue. Il rappelle qu'en aucun cas la *Caisse* ne peut être considérée comme une entité américaine puisque située en territoire international. Ce serait une catastrophe de devoir payer des impôts aux Etats-Unis. Il met l'assemblée en garde contre des revendications qui pourraient se révéler plus dangereuses que positives.

PAROLE À L'INVITÉ DU JOUR

45. M. Tom Shakespeare, sociologue, s'occupe du secteur 'handicapés' à l'OMS.

L'invité transmet les excuses du Dr. John Beard, qui aurait dû faire une présentation sur « Mainstreaming disability in the UN system » ; Il annonce que quelques exemplaires de sa présentation sont mis à disposition des participants.

46. Les diapositives de la présentation se composent ainsi :

« **CONVENTION ON THE RIGHTS OF PERSONS WITH DISABILITIES** »

- First human rights treaty of 21st century in force in May 2008
- Represents “paradigm shifts”
- Principles
- Respect for inherent dignity

CRPD ratifications & monitoring

- | | | |
|------------------------------|-----------------|------------------|
| - convention | 144 signatories | 85 ratifications |
| - optional protocol | 88 signatories | 52 ratifications |
| - Committee of experts | | |
| - holds countries to account | | |

Implications for WHO and other agencies

What agencies are doing : World Bank ?

The disabilities Action Plan

- Policy
- Recruitment
- Accommodations
- Career development

ILO

- policy
- welcome statement
- outreach
- reasonable accommodation fund (\$ 40.000)

What is WHO doing ?

Barrier removal

Possibility & ageing

Mainstreaming in technical programmes

47. Question : Mme Odette Foudral demande si on fait quelque chose pour changer le regard qu'on porte sur les handicapés ?

Réponse : M. Tom Shakespeare rappelle qu'on doit travailler dès l'école mais qu'il y a un long travail à faire.

48. M. Jack Martin remercie M. Tom Shakespeare pour la qualité de sa présentation. M. Roger Eggleston se joint à lui pour féliciter M. Tom Shakespeare d'avoir apporté un nouvel éclairage sur la place des handicapés dans le monde et aussi pour avoir su être disponible au pied-levé.
49. Il présente ses excuses aux personnes qui n'ont pu poser de questions mais qui pourront rencontrer leurs interlocuteurs pendant le déjeuner.
50. M. Paul Rollian félicite M. Jack Martin pour la conduite de la réunion et M. Jean-Marie Olive remercie les interprètes.
51. L'assemblée se lève à 12h30

**ANNEXE 1
COMITÉ DE L'AAFI-AFICS**

ALI Aamir	(Président d'honneur)
BACALY Jacques	
BEIGBEDER Yves	
BELCHAMBER Elisabeth	(Vice-Présidente : Gestion des membres)
CHESTOPALOV Katia	(Vice-Présidente : Questions de santé)
CHEVRON Jean-Jacques	
COHEN David	
EGGLESTON Roger	(Président)
FLACHE Stanislas	(Membre d'honneur depuis le 13-08-09)
FONTANA Roger	(Co-opté depuis le 14-05-09)
FOUDRAL Odette	(Secrétaire)
KOSSOVSKY Samy	
LEWIS Rosie	(Co-optée depuis le 14-05-09)
MATEU Juan	
MBELE-MBONG Samuel	(Vice-Président : Questions de pensions)
NARASIMHAN Venkataraman	(Trésorier)
NETTER Klaus	
PERRY Robin	(Membre d'honneur depuis le 13-08-09)
RAY Dev	
SEKELA-MORTIER Agnès	
THOLLE Anders	(Président d'honneur)
VANGELEYN Pierre	
VENKATESWAR Krishnan	(Co-opté depuis le 15-01-09)
WALZER Gerald	

ASSOCIATIONS SOEURS de retraités de Genève

AFIS/ITC Association	KARSEGARD Olof
AFSM/AOMS	RAY Dev
GATT/WTO Association	WILLIAMS Peter
ILO Section	KIENTZLER François
ITU Section	BIGI Fabio
WMO Amicale	Hume David
	NICHOLLS Pauline

ASSISTANCE TECHNIQUE

HELLAND Douglas

AIDE au SECRETARIAT

KIND Christiane

HENRY France

VALENCIA-GUIDI Leda

SERVICE SOCIAL

LEIGH Nana

ANNEXE 2

To Gilbert Ferrari

Thank you for your message and kind comments. They will be forwarded to the Fund's staff in NY and Geneva. Indeed running the monthly pension payroll from Geneva can be considered a milestone as it confirms that the Fund is serious about ensuring that its service to retirees and beneficiaries is not interrupted. You know this saying: "the mail must go through...". So we prepare for possible difficult times. Detailed procedures have also been written down and tested. Sometime achievements go un-noticed but initiatives like this one clearly contribute to the long term sustainability of our Fund and will be reported to the Pension Board next July as it was an objective of the Management Charter.

Bernard Cochemé

Chief Executive Officer

UNJSPF

cocheme@un.org

Visit our website: www.unjspf.org

United Nations

A/C.5/64/L.15

**General Assembly**Distr.: Limited
28 December 2009

Original: English

Sixty-fourth session
Fifth Committee
Agenda item 131
Programme budget for the biennium 2008-2009

After-service health insurance

The General Assembly,

Recalling its resolution 58/249 A of 23 December 2003, section III of its resolution 60/255 of 8 May 2006, and its resolutions 60/283 of 7 July 2006 and 61/264 of 4 April 2007,

Having considered the report of the Secretary-General on liabilities and proposed funding for after-service health insurance benefits¹ and the related report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions,²

Having also considered the note by the Secretary-General transmitting the report of the Joint Inspection Unit on United Nations system staff medical coverage³ and the note by the Secretary-General transmitting his comments and those of the United Nations System Chief Executives Board for Coordination on the report of the Joint Inspection Unit on United Nations system staff medical coverage,⁴

1. *Takes note* of the report of the Secretary-General on liabilities and proposed funding for after-service health insurance benefits;¹
2. *Takes note also* of the conclusions and recommendations contained in the report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions;²
3. *Requests* the Secretary-General to submit, for its priority consideration, a report on managing after-service health insurance liabilities to the sixty-seventh session of the General Assembly, bearing in mind that the "pay-as-you-go" principle is also one of the viable options, including information and analysis on the following issues, inter alia;

(a) Scope and coverage of existing after-service health insurance plans;

¹ A/64/366.

² A/64/7/Add.4.

- (b) Administration costs related to alternative financial options;
 - (c) Arrangements for ensuring accurate funding from the different sources of funding;
 - (d) Options for contribution levels to after-service health insurance plans by its participants and by the United Nations;
 - (e) Comprehensive long-term strategies of financing after-service health insurance liabilities;
 - (f) Further measures to reduce the United Nations costs related to healthcare plans;
 - (g) After-service health insurance plans for retired public sector employees offered by their respective Governments;
 - (h) The financial and legal implications of changing, for current retirees and active staff members, (i) the scope and coverage of the after-service health insurance plan; and (ii) the contribution levels;
4. *Requests* the Secretary-General to continue to validate the accrued liabilities with the figures audited by the Board of Auditors and to include this information and the outcome of the validation in the report requested in paragraph 3 above.

ANNEXE_4

ACTIF et PASSIF au 31.12.2009 (valeurs exprimées en francs suisses)				
ACTIF		PASSIF		
<u>BANQUE</u>	1 799,43	<u>Fonds de Solidarité</u> Balance au 1.1.2009	16 722,19	
		Dons	632,00	
			17 354,19	
<u>CAISSE</u>	1 228,45	<u>Plus : remboursement de prêts</u> Balance au 31.12.2009	1 200,00	18 554,19
<u>COMPTE POSTAL</u>	12 598,13	<u>Fonds de Réserve (part des cotisations à vie)</u> Balance au 1.1.2009	364 070,59	
<u>Dépôts à la MEC</u>	291 158,80	Nouveaux membres	43 577,51	
			407 648,10	
		<u>Moins</u> 1/25 transférés dans les recettes Balance au 31.12.2009	31 894,00	375 754,10
<u>Investissements au prix d'achat</u> <u>Note</u> : Valeur du marché au 31.12.09 soit CHF346,650 voir annexe 1)	344 574,05	<u>RESERVES</u> Balance au 1.1.2009	285 657,26	
<u>Impôts anticipés remboursable</u>	1 997,00	<u>Moins:</u> Vente d'actions UBS 23,728.20		
		Excédent des dépenses 2,881.49 Balance au 31.12.2009	26 609,69	259 047,57
TOTAL	653 355,86	TOTAL		653 355,86

ANNEXE 5

AAFI-AFICS

NOTES CONCERNANT LES COMPTES

1. Subside de l'ONUG

L'ONUG a, par le passé, remboursé l'AAFI des dépenses téléphoniques jusqu'à concurrence de US\$ 3000 par an sur présentation des justificatifs de paiements. Afin de simplifier le processus, l'ONUG a décidé, qu'à partir de 2009, l'AAFI ne recevrait plus de facture pour les dépenses de télécommunication. Il n'y a de ce fait, plus d'octroi de subside.

2. Télécommunications

Il n'y a plus de dépense affectée à ce poste suite à la décision prise par l'ONUG (comme stipulé ci-dessous).

3. Intérêts

Le budget 2009 a été surestimé pour le poste - Intérêts. Suite à la crise financière mondiale, les intérêts attendus des placements ont considérablement chuté. De plus, un montant de CHF 200,000 a été transféré des actions UBS sur des obligations; ceux-ci produiront un intérêt seulement au premier trimestre 2010. La différence entre les intérêts prévus et perçus au titre de l'exercice 2009 ne sera donc que partiellement compensée et sera reflétée dans les comptes de 2010.

4. Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité a été créé pour venir en aide à d'anciens fonctionnaires internationaux ayant à faire face à des circonstances difficiles, qu'ils soient ou non membres de l'Association et qu'ils résident à Genève ou ailleurs. Le Fonds de solidarité est financé par des transferts du capital des réserves de l'AAFI, tels qu'approuvés par le Comité. De plus, les dons perçus par l'AAFI sont crédités au Fonds.

Le Fonds a de ce fait été augmenté de la façon suivante :

Remboursement de prêts :	CHF	1,200.00
Dons	CHF	632.00
Total	CHF	1,832.00

23/07/2010

Page 17 de 19

Il n'y a pas de prêts en attente de remboursement. Cependant, plusieurs demandes d'aides sont à l'étude et, si elles sont acceptées, les montants seront reportés dans les comptes de 2010.

Genève, le 11 mars 2010

V. Narasimhan, Trésorier

ANNEXE 6

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Aux membres de l'AAFI-AFICS

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification du Bilan et du Compte des Recettes et Dépenses de l'AAFI-AFICS ci-joints pour l'exercice terminé au 31 décembre 2009. Nous avons obtenu toutes les informations et explications requises de la part des responsables de l'AAFI-AFICS.

Nous nous sommes assurés de la parfaite tenue des livres, et que la situation financière ainsi que les résultats de l'année, tels qu'ils apparaissent au Bilan au 31 décembre 2009 et dans le Compte des Recettes et Dépenses pour l'année 2009 considérés conjointement avec les Notes jointes en annexe, donnent une image sincère et véritable de la situation de l'Association au 31 décembre 2009.

Par conséquent, nous recommandons à l'Assemblée générale de l'AAFI-AFICS l'adoption du Bilan et du Compte des Recettes et Dépenses pour l'année échue au 31 décembre 2009.

Genève, le 11 mars 2010

André Weber

Ventura Garcia Garnateo

BUDGET FOR 2010			
(Expressed in Swiss Francs)			
INCOME		EXPENDITURE	
Contributions:			
Annual	10 000,00	Telecommunications	1 000,00
Transfer from Reserve:		Missions and Travel	5 000,00
<u>1/25 of life Members' contributions</u>		Hospitality	2 000,00
from 1985 to 2009	32 400,00	Contribution to FAFICS	6 000,00
		Bank charges	1 200,00
		Social Welfare Officer	35 600,00
Other:		Other Social Welfare Expenses	1 200,00
Gross interest	16 000,00	Office supplies	3 000,00
		Secretariat (Transport allowances)	2 400,00
		Miscellaneous	1 000,00
<u>Total</u>	<u>58 400,00</u>	<u>Total</u>	<u>58 400,00</u>